

Les conditions générales de vente (CGV) présentent les droits et obligations de Jean-François FIGOUREUX spécialisé dans la prise de son et la post production audio, ci-après désigné par le terme « Nous » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désigné par le terme « Client ».

Le terme « Tiers » désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

### **Article 1 Objet**

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Nous accomplirons nos prestations suite à la demande expresse du Client. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

### **Article 2 L'acceptation**

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le Client du devis que celui-ci soit gratuit ou payant. Elles seront mises à disposition du client au dos du devis. Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à Nous prévenir de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.

Le Client faisant appel aux services de JFRecording reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de ventes suivantes. Pour ce faire le Client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » au bas du présent document.

### **Article 3 Conditions relatives au Client**

Nos Clients devront être majeurs et capables, disposer de pleine capacité juridique ; Nous nous adressons exclusivement aux non-professionnels.

Pour nous permettre de réaliser Notre mission, le Client s'engage à :

- Etablir avec Nous un cahier des charges détaillé qui ne subira pas de modification, sauf accord des parties après Notre validation. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges, ces dernières seront facturées en plus du devis initial.
- Nous remettre le devis daté, signé
- Le Client s'engage à mettre à disposition de JFRecording tous les moyens nécessaires pour la bonne réalisation des prestations définies dans le cahier des charges, dans le délai convenu. (ex : fichiers sons)
- Disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.
- Collaborer activement à la réussite du projet en Nous apportant dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations
- Nous garantir contre toute action qui pourrait Nous être intentée du fait du caractère des données ou informations (texte, image, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- Le Client s'engage à régler le prix de la prestation suite à son exécution dans les conditions prévues à l'article 8.
- Maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valide ainsi qu'un n° de téléphone.

Après la (ou les) phase(s) de création du projet, le Client s'engage à transmettre à JFRecording ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un mail ou d'un courrier daté et signé.

A défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le client dans un délai de 15 jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

#### **Article 4 Nature des prestations, date et lieu de la prestation**

Les prestations que Nous fournissons ont pour but de répondre à la demande de création d'enregistrement audio multipistes. Nous assurons entre autre la post production qui intègre mixage et mastering avec comme livrables des fichiers son de format différents (wav,mp3,image CD)

Cette liste n'est pas exhaustive et Nous nous réservons le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si Nous le jugeons nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Nous intervenons uniquement suite à une demande du Client, au domicile du Client ou lieu spécifique désigné par le Client (ex : salle de répétition) . La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord à travers le document *Description de Projet* entre Nous et le Client.

#### **Article 5 Devis préalable**

Pour toute intervention un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. La réalisation du devis peut être payante si le projet est conséquent , les prix seront communiqués au Client de manière écrite. Le devis sera valable 1 mois, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

#### **Article 6 Acceptation du devis**

Suite à sa réalisation, le Client devra s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis. Ce devis fixera le lieu, la date, les modalités, la durée et le prix de la prestation à réaliser. Le devis sera accompagné d'un descriptif de projet qui reprendra les détails de l'exécution de la prestation.

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le Client valent exclusivement pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande .

#### **Article 7 Tarifs applicables**

Les tarifs applicables aux prestations de JFRecording seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé.

Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée d'un mois, les prix s'entendent nets, TTC sur la base des tarifs en vigueur.

Nos déplacements dans un rayon de 20 km autour de la métropole Lilloise sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué 0.42€ TTC du kilomètre.

#### **Article 8 Paiement**

Un acompte correspondant à 50% du montant de la prestation sera exigible dès la signature du devis, les sommes restantes seront à régler par le Client dès la fin de l'intervention, soit en espèces, soit par chèque postal ou bancaire à l'ordre de JFRecording.

Nous nous réservons le droit d'encaisser immédiatement le chèque qu'il s'agisse de l'acompte ou du versement final.

Les travaux débuteront lorsque tous les documents (devis,cgv) seront signés et l'acompte versé.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15,00 % (par an) du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

La totalité du livrable sera mis à disposition du Client une fois le paiement de la facture effectué.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### **Article 9 Annulation, rétractation**

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client non professionnel dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra le prix du devis et l'acompte versé .

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. Les fichiers et données sources que Nous avons créés et utilisés ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, et plus largement, toutes les oeuvres originales, restent Notre propriété, de même que les projets refusés.

### **Article 10 Limites d'intervention**

Nous nous réservons le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- Nous jugeons que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de Notre part, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client ; seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

### **Article 11 Responsabilité**

Les prestations que Nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Il est convenu que Notre responsabilité peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations.

### **Article 12 Force majeure**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de JFREcording.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de JFREcording et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de la transmission des livrables.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de JFREcording ou celle de l'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Dans de telles circonstances, JFREcording préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant JFREcording et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par JFREcording et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

En cas d'incapacité de travail de Notre part, par suite de maladie ou d'accident Nous nous réservons le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que Nous devons avertir le Client le premier jour ouvrable de Notre incapacité.

**Article 13 Garantie**

Les Prestations que Nous fournissons sont couvertes par une garantie de 1 mois à compter du jour figurant sur la facture dans la mesure où le Client n'apporte aucune modification. Cette garantie conventionnelle ne fait pas obstacle aux garanties légales.

Pour bénéficier de la garantie, toute réclamation doit être, au préalable, soumise à notre acceptation.

Au titre de cette garantie, la seule obligation Nous incombant sera le remplacement gratuit ou la réparation des produits ou de l'élément reconnu défectueux par nos services, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné, auquel cas Nous rembourserons le prix du bien reconnu défectueux, Nous n'accorderons aucun dommage et intérêt.

Ne sont pas garantis les vices apparents, les défauts ou détériorations de Notre livrable, dues à l'utilisation, par un accident externe ou par l'intervention d'un tiers.

**Article 14 Confidentialité**

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

**Article 15 Propriété intellectuelle**

Le Client garantit que l'exécution de la prestation ne sera pas constitutive d'une contrefaçon ou d'une violation des droits d'un tiers. Le Client déclare qu'il dispose notamment des droits et licences pour les images, logos, dessins, sons, musiques... qui seront utilisés pour la réalisation de la prestation.

Dans le cas d'une collaboration créative avec l'Artiste, en tant que co-auteur de l'œuvre, Nous bénéficions de la législation applicable à la propriété artistique et aux droits d'auteurs.

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de JFRecording tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le JFRecording dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de JFRecording. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

**Article 16 Référencement**

Le Client accepte que JFRecording puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation. (exemples : site internet, portfolio, etc.)

**Article 17 Loi applicable**

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français. Toute contestation ou litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents, à qui elles attribuent expressément juridiction.

**SIGNATURE DU PRESTATAIRE**

Précédée de la mention «lu et approuvé»

**SIGNATURE DU CLIENT**

Précédée de la mention «lu et approuvé»

Fait à .....

le .....